

Maisons-Alfort, le 30 mai 2012

LE DIRECTEUR GENERAL

## **AVIS**\*

### **de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail relatif à la demande d'autorisation transitoire du produit biocide AGROXY, revente de ARVOXANE**

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (qui reprend, depuis le 1er juillet 2010, les missions de l'Afssa et de l'Afsset) a accusé réception d'un dossier déposé par la société **RHONE CHIMIE INDUSTRIE** de demande d'autorisation transitoire de mise sur le marché pour le produit **AGROXY**, et son avis est requis.

***Après évaluation de la demande, réalisée par la Direction des Produits Réglementés, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail émet l'avis suivant.***

#### **CONSIDERANT L'OBJET DE LA DEMANDE**

Cette demande concerne l'autorisation transitoire de mise sur le marché du produit AGROXY, revente de ARVOXANE.

#### **CONSIDERANT L'IDENTITE DU PRODUIT**

Le produit AGROXY est un biocide de types 3 et 4 composé de 55 g/L d'acide peracétique et 209 g/L de peroxyde d'hydrogène se présentant sous la forme d'un liquide.

L'acide peracétique et le peroxyde d'hydrogène sont des substances actives notifiées à l'annexe II du règlement communautaire n°1451/2007 du 4 décembre 2007 pour les types d'usage revendus et n'ont pas fait l'objet de décision de non inclusion.

Nom ou description générique de la substance active :	1) Acide peracétique 2) Peroxyde d'hydrogène
N°CAS :	1) 79-21-0 2) 7722-84-1
Type de produit :	3 et 4

#### **CONSIDERANT**

- Que la préparation ARVOXANE, produit de référence de AGROXY dispose de l'autorisation de mise sur le marché en cours de validité n°980046 5 détenue par la société QUARON ;
- Les attestations de fourniture et d'approvisionnement du produit entre la société QUARON et la société RHONE CHIMIE INDUSTRIE ;

\* Cet avis modifie l'avis du 25 janvier 2012 pour corriger la composition en substances actives

Considérant les éléments disponibles à ce jour ;

**L'Anses émet un avis favorable à la demande d'autorisation transitoire de mise sur le marché n°20060908 du produit AGROXY, revente du produit ARVOXANE (AMM n°9800465).**

**Marc MORTUREUX**

Mots-clés : revente, acide peracétique, peroxyde d'hydrogène, TP3 et 4